

PRÉPARER LA RENTRÉE

Tout en continuant de lutter contre la réforme

Les pressions pour faire comme si la répartition de la dotation horaire devait être la mise en musique de la réforme sont fortes, y compris dans ses dispositifs « accompagnement personnalisé » et « enseignements pratiques interdisciplinaires, » qui sont pourtant compris dans les horaires disciplinaires. Il ne faut pas se laisser faire et préparer la répartition des moyens au plus près de l'existant. La réforme du collège n'est pas pédagogique et ne sera pas un plus pour les élèves, le vide sidéral des formations en cours concernant l'aide aux élèves ou l'interdisciplinarité le montre. Il faut s'assurer qu'elle ne s'accompagnera pas non plus de morcellement dans les services des enseignants, à brève comme à plus longue échéance.

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les dotations ne sont pas connues. L'application stricte des grilles horaires conduit selon les académies à une augmentation ou à une baisse des moyens habituels. Les recteurs pourraient chercher à mettre de l'huile dans les rouages grippés par les grains de sable en abondant les dotations par rapport aux textes, mais rien n'est sûr, et ces moyens ne seraient probablement pas pérennisés. Les promesses faites dans certaines académies de maintenir les bilangues et/ou les langues anciennes ont un coût, dont le financement devra bien être pris quelque part : la marge horaire ou les dotations complémentaires des collèges ? L'éducation prioritaire ? Les lycées ? Les recteurs se gardent bien de donner leurs arbitrages.

Recenser les moyens actuels et leur ventilation

En vue de la grève du 26 janvier et des discussions sur les DHG, il y a urgence à recenser précisément les dispositifs existants dans l'établissement, ainsi que leur financement. Reste-t-il des dédoublements, sur quel niveau et pour quelles disciplines ? Quelles modalités sont appliquées pour l'accompagnement personnalisé en Sixième ? Les horaires des sections bilangues, euros, langues régionales, langues sont-ils respectés ? Existe-t-il des dispositifs « maison » et comment sont-ils financés ? Le collège dispose-t-il d'une dotation supplémentaire, d'heures d'IDD, et quel usage en est-il fait ? Certains moyens ont-ils été obtenus sur projet ou pour des parcours (PEAC par exemple) et ces projets sont-ils maintenus ?

Quelle dotation complémentaire en éducation prioritaire et pour quel usage ? Au final, quels sont les postes mis en danger par la réforme : langues vivantes et régionales, langues anciennes, technologie ? Qui risque de voir ses conditions de travail se dégrader par un complément de service, par l'augmentation du nombre de classes à prendre en charge (LV2, physique chimie, technologie, SVT, langues anciennes) ?

Attendre la communication de la DHG pour travailler l'organisation

Il n'est pas possible de discuter de la répartition des marges horaires et de l'organisation des enseignements avant d'avoir connaissance des moyens alloués.

La dotation 2016-2017 ne saurait être en retrait par rapport à 2015-2016, ni mettre en difficulté les personnels. Elle doit

tenir compte des effectifs et du nombre prévisionnel de divisions afin de ne pas aboutir à des effectifs de classes trop lourds, notamment en Éducation prioritaire (le SNES-FSU revendique 24 élèves maxi par classe, 20 en éducation prioritaire). Le cas échéant, ne pas hésiter à demander un complément de dotation aux DASEN. La logique des 26 heures de cours par semaine pour les élèves ne doit pas conduire à supprimer des dispositifs fonctionnant notamment en éducation prioritaire, allant au-delà de ces horaires, au profit de la réussite des élèves. La répartition des moyens doit se faire au plus près de l'existant.

Nous rappelons que l'EIST (Enseignement intégré de science et technologie) n'est en aucun cas une obligation et ne peut se mettre en place qu'avec l'accord des collègues et du CA. Il faut par ailleurs autant que faire se peut continuer de préserver des groupes en sciences et en technologie et maintenir l'offre de formation (LA et LR en particu-

lier). Ces revendications sont compatibles avec la circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 déclinant la réforme du collège, sur laquelle les chefs d'établissement ne sauraient s'appuyer pour les refuser. Il faut enfin refuser tout chantage aux groupes en échange d'AP ou d'EPI ou d'une semestrialisation des enseignements artistiques. La présentation au CA du contenu de ces dispositifs, de leurs modalités précises d'organisation n'est pas d'actualité, aucun texte n'impose de le faire avant la rentrée 2016.

